

Numéro 96, 29 février 2016. ISSN 2031-0293

Matthieu Veinstein & Isabelle Sirdey

La formation qualifiante : une transition vers l'emploi pour les jeunes chercheurs d'emploi bruxellois peu scolarisés ?

Le dispositif bruxellois francophone de formation professionnelle améliore significativement les chances d'insertion professionnelle des participants, en particulier s'agissant de formation qualifiante. L'impact qui pourrait en résulter, notamment comme seconde chance pour les jeunes les moins diplômés, est cependant atténué par les pratiques de recrutement des entreprises.

Si elles privilégient, de manière générale, les sortants de formation qualifiante, d'autres critères sont pris en compte, dans un contexte de pénurie d'offres d'emploi. Les jeunes les plus vulnérables bénéficient moins de leur passage en formation qualifiante, surtout en termes de stabilisation en emploi. Il apparaît donc nécessaire de conjuguer développement économique et sécurisation des parcours formatifs pour agir sur le chômage bruxellois.

Matthieu Veinstein est sociologue et chargé de recherche au centre METICES de l'Université libre de Bruxelles. Il a mené des recherches relatives au système éducatif, à la formation professionnelle et à l'insertion professionnelle des sortants de l'école. Ses derniers travaux portent sur l'insertion des sortants des formations organisées par Bruxelles Formation et ses partenaires, ainsi que sur la valorisation des données longitudinales mobilisables par l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi.

Isabelle Sirdey est économètre. À Bruxelles Formation, elle a mis en place le Service Études et Statistiques, dont elle est maintenant responsable. Ce service a notamment pour mission d'alimenter les prises de décision par la production de statistiques et d'études diverses. Sur ce sujet, elle a déjà publié, avec V. Clette et E. Pottier (2013) Dispositifs d'observation et d'analyse du parcours des chercheurs d'emploi : de la formation vers l'emploi. L'exemple bruxellois. In : Céreq, Relief 42.

Matthieu Veinstein, mveinste@ulb.ac.be
Isabelle Sirdey, i.sirdey@bruxellesformation.be

Benjamin Wayens (Secrétaire de rédaction), +32(0)2 211 78 22, bwayens@brusselsstudies.be

Introduction

1. De nombreux jeunes sortent du système éducatif avec peu (ou pas) de diplôme, et nombre d'entre eux ne parviennent pas à s'insérer professionnellement. Dans ce contexte, particulièrement criant en Région de Bruxelles-Capitale [OBE, 2010 ; Roesems *et al.*, 2006] l'acquisition d'une qualification, notamment par la formation professionnelle qui s'adresse aux demandeurs d'emploi, peut sembler un élément clé de l'insertion. De nombreuses politiques tablent alors sur la possibilité de rapprocher les qualifications acquises ou à acquérir des besoins qu'exprimeraient les entreprises pourvoyeuses de main d'œuvre (par ex. [Conseil européen, 2010]). La persistance du chômage, en dépit des tentatives de mise en œuvre de telles recommandations, incite cependant à s'interroger sur la marge de manœuvre dont dispose la formation professionnelle pour rencontrer les problèmes d'emploi [Tanguy, 1994 ; Gautier, 1994].

2. Maroy [2000] opposait à ce sujet deux référentiels d'action publique en matière de formation¹. Un référentiel « libéral social », qui prend appui sur le diagnostic selon lequel nous nous trouverions dans une société en mutation et postule la nécessité de stimuler les individus à assumer et à suivre ces transformations. La formation devient un vecteur de la mobilisation des actifs. À ce titre, elle peut jouer un rôle clé dans la résorption du chômage. Un deuxième référentiel, « social-démocrate », refusant quant à lui que les problèmes d'emploi soient traduits en problèmes de formation. La source du chômage est identifiée comme pénurie d'emploi et la politique en cette matière doit dès lors être essentiellement orientée vers la création d'emploi. Le chômage ne s'explique pas prioritairement par une inadéquation globale de l'offre de travail par rapport à la demande, même si individuellement la formation d'un chômeur peut favoriser sa réinsertion. Il importe alors que la for-

mation poursuive des finalités plus larges que la seule réponse aux demandes du marché du travail (outil d'émancipation citoyenne, instrument d'égalisation des chances entre groupes sociaux).

3. Nous cherchons dans cet article à étayer l'hypothèse selon laquelle, alors que le référentiel libéral social imprègne fortement les choix politiques en matière d'emploi et de formation depuis une vingtaine d'années, la description des parcours des individus valide plutôt les postulats du référentiel social-démocrate. Pour ce faire, nous identifions différents parcours formatifs mobilisant (ou susceptibles de mobiliser) la formation qualifiante et nous les croisons avec les trajectoires sur le marché du travail. L'entrée dans le dispositif de formation garantit-elle l'accès en emploi (partie 3) ? Dans un contexte qui table sur la capacité des individus à se saisir des dispositifs, le processus qui conduit de la formation à l'emploi est-il équitable ? Nous nous demandons en particulier si la formation qualifiante offre une seconde chance aux jeunes sortis précocement de l'école, en distinguant l'équité² d'accès à la formation qualifiante et, pour les sortants de ces formations, l'équité d'accès aux emplois (durables) (partie 4).

4. Avant d'aborder ces questions, nous présentons l'organisation de la formation professionnelle en région de Bruxelles-Capitale (partie 1), ainsi que les données mobilisées pour la recherche (partie 2).

1. L'organisation de la formation professionnelle en Région de Bruxelles – Capitale : favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi

5. Le grand nombre de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés en Région bruxelloise justifie le maintien et le renforcement d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle (ISP) organisé par ACTIRIS (organisme

¹ Maroy, insistait sur le fait qu'au travers de la description de référentiels « il ne s'agit pas de caractériser les politiques effectivement menées, qui sont toujours peu ou prou "mixtes", même si – cas de figure parmi d'autres possibles – elles peuvent se légitimer en relation avec un référentiel dominant. », *op. cit.*, p. 49. Son texte décrit un troisième référentiel, « libéral », auquel nous ne faisons pas allusion dans cet article.

² Nous employons le terme équité en référence à [Gérard, 2001], et à [CCFEE, 2013]. Nous l'employons dans le sens d'une égalisation des chances d'accès.

chargé du placement des demandeurs d'emploi en Région bruxelloise), en partenariat avec Bruxelles Formation, le VDAB (organisme qui organise la formation professionnelle des néerlandophones bruxellois) et les associations bruxelloises de formation et d'insertion.

6. Bruxelles Formation³ est un organisme public chargé d'organiser la formation professionnelle des adultes francophones bruxellois. Il propose plusieurs centaines de formations différentes, en collaboration avec de nombreux secteurs professionnels, institutions d'enseignement et organismes d'insertion professionnelle, ainsi qu'avec les organismes chargés de formations destinées aux personnes handicapées⁴.

7. Bruxelles Formation intervient à la fois comme opérateur de formation, en planifiant et dispensant des formations dans ses propres centres, et comme régisseur, en planifiant et en organisant un partenariat avec d'autres organismes contribuant à sa politique. En particulier, cinquante organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP)⁵ sont partenaires de Bruxelles Formation. Par exemple, une formation qualifiante peut être suivie dans l'un des centres de Bruxelles Formation, ou bien dans un organisme partenaire, dispensant ce type de formation.

8. Le décret de 1995 a défini plusieurs types d'opérateurs, correspondant aux logiques d'actions privilégiées. À côté de la « formation qualifiante », nous retenons ici trois types de formation que l'on qualifie usuellement de « pré-qualifications » :

- La formation de base, qui permet au « stagiaire » de remettre à niveau ses connaissances générales et d'acquérir des savoirs globaux sans lien particulier avec un métier spécifique ;

- La préformation, qui permet au stagiaire d'acquérir les compétences de base liées à un métier ;
- Les modules de « détermination » qui aident les stagiaires à définir leurs projets professionnels. La « détermination ciblée » s'apparente à une préformation (tandis qu'une « détermination généraliste » correspond plutôt à une pratique de remobilisation).

9. Dans le cadre de ce décret, le public accueilli par les partenaires correspond prioritairement aux demandeurs d'emploi inoccupés et « peu qualifiés »⁶. Concrètement, 80 % de ce public doit posséder au plus un diplôme intermédiaire de l'enseignement secondaire ou un diplôme obtenu à l'étranger (quel que soit son niveau). La logique de proximité souvent revendiquée par les opérateurs partenaires associatifs laisse penser que d'autres critères de vulnérabilité sont davantage rencontrés par ces opérateurs.

10. Les acteurs politiques du dispositif bruxellois mettent en avant la nécessité de développer des partenariats entre les différents opérateurs de formation et d'insertion. Ils doivent renforcer « (...) la capacité des Demandeurs d'Emploi et des Travailleurs à s'insérer durablement sur le marché du travail en développant leurs compétences, et en permettant ainsi de rencontrer les besoins de la Société et de recrutement des employeurs.⁷ » En particulier, ils doivent favoriser les transitions des formations « pré-qualifiantes » vers les formations « qualifiantes », autrement dit, l'accès à la formation qualifiante pour un public ne répondant pas, a priori, aux prérequis. Des outils ont été développés pour favoriser ces transitions (notamment la « passerelle », la « filière »).

³ Institut bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle, créé par un décret du 17 mars 1994 de la COCOF. Bruxelles – Formation est géré paritairement par des représentants des organisations patronales et syndicales.

⁴ Voir par exemple www.bruxellesformation.be/ ou bien www.dorifor.be/

⁵ Décret du 27 avril 1995 de la COCOF relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle.

⁶ Nous utiliserons l'expression « infra scolarisé » pour désigner les personnes ne disposant pas du diplôme de fin de secondaire. Pour les diplômes de niveau secondaire obtenus à l'étranger (« secondaire étranger »), il n'est pas possible de distinguer le secondaire inférieur du supérieur (fin du secondaire). Cette catégorie est maintenue à part.

⁷ Contrat de Gestion 2012-2016 de Bruxelles Formation, Article 5 « Cœur de métier de Bruxelles Formation ».

2. Mobilisation de données d'origine administrative pour appréhender parcours formatifs et parcours professionnels

11. Pour appréhender la réalité des parcours formatifs, et ensuite les mettre en relation avec les parcours sur le marché du travail, nous mobilisons des données d'origine administrative [Clette *et al.*, 2013]. Dans le cadre d'une collaboration entre Bruxelles Formation et METICES – ULB⁸, nous couplons une base de données qui nous renseigne sur les formations suivies sur une période de 7 années, et une base de données qui nous renseigne sur les positions occupées sur le marché du travail sur la même période (nous tenons compte ici des emplois occupés au cours des trimestres successifs). En amont de cette recherche, le développement d'un *datawarehouse* « marché du travail et protection sociale » au sein de la Banque Carrefour Sécurité sociale (BCSS)⁹, auquel nous avons eu recours, tient en partie à la faiblesse du financement public d'enquêtes sur l'enseignement, la formation et le marché du travail en Belgique francophone [Crisp, 1989 ; Desmarez *et al.*, 1987].

12. Nous considérons ici l'année civile 2008, et nous identifions une formation de référence, qui est la dernière formation suivie dans l'année, sur la base de la date de fin de formation. Pour chaque formation de référence, les parcours formatifs peuvent être établis entre 2005 et 2011. Il est ainsi possible de savoir quelles formations ont été suivies avant la formation de référence (période « amont »), et quelles formations ont été suivies après la formation de référence (période « aval »), le cas échéant. De même que nous pouvons envisager les parcours professionnels en distinguant les deux sous-périodes.

3. Le passage en formation professionnelle qualifiante : moment charnière dans les parcours des chercheurs d'emploi ?

3.1. La formation qualifiante : point de convergence des parcours formatifs ?

13. L'importance relative des types de formation peut être appréhendée en décrivant la formation de référence. Les 7451 formés le sont notamment en alphabétisation (447), en formation de base (1149), en détermination (538, dont 299 déterminations ciblées), en préformation (424), en formation qualifiante (2377), en langue ciblée métier (816), en FPI – stage BEE (751), en Formation par le travail (288), etc. La formation de référence est donc une formation pré-qualifiante dans 1872 cas (299 + 1149 + 424).

14. Lors d'un premier examen des transitions entre types de formation, nous avons constaté un relatif cloisonnement entre types de formation. Nous nous intéressons ici aux transitions entre formations « pré-qualifiantes » et « qualifiantes », qui sont les plus fréquentes et sont associées à un enjeu de progression vers la qualification. Les parcours formatifs sont envisagés en considérant la formation de référence et les formations qui ont été suivies en amont et en aval.

15. Au total, nous distinguons alors quatre « grands » types de parcours formatifs :

- « direct » : la formation de référence est une formation qualifiante et l'accès est direct (en tous cas, pas de pré-qualification dans la période amont) (37,7 % des quatre types de parcours formatifs retenus) ;
- « transition amont » : la formation de référence est une formation qualifiante et l'accès se fait par une pré-qualification (suivie dans la période amont) (18,2 %) ;

⁸ Recherche « L'insertion professionnelle des sortants des formations DEI organisées par Bruxelles Formation ou ses centres partenaires », METICES, Mai 2014, rapport amendé en Mai 2015, financée par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

⁹ https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/bcss/nodepage/content/websites/belgium/statistics/statistics_01.html

- « transition aval » : la formation de référence est une formation pré-qualifiante, elle est suivie d'une formation qualifiante (suivie dans la période aval) (16,1 %) ;
- « décrochage » : la formation de référence est une formation pré-qualifiante, qui n'est pas suivie d'une formation qualifiante (pas de formation qualifiante dans la période aval) (27,9 %).

16. Ces quatre types de parcours concernent 4151 individus, soit 57,1 % des formés. Parmi eux, les parcours associés à une transition d'une formation pré-qualifiante vers une formation qualifiante concernent environ un tiers des individus. Il apparaît donc, ici aussi, un relatif cloisonnement entre types de formation.

17. Comment ces différents parcours formatifs infléchissent-ils les trajectoires sur le marché du travail ? En particulier, le passage en formation qualifiante est-il déterminant ?

3.2. La formation qualifiante : point d'inflexion des parcours professionnels ?

18. Pour aborder ces questions, nous avons recours, d'une part, à une typologie de trajectoires (période aval), d'autre part, à une comparaison entre formés et individus appartenant à un groupe témoins.

19. [Lefresne, 2003] définit l'insertion comme « un processus au cours duquel s'articulent, voire s'enchevêtrent, différentes séquences : chômage, formation, emploi aidé, emploi temporaire... Le contenu de chacune de ces séquences, leur durée, et enfin l'ordre dans lequel elles s'enchaînent exerce probablement un impact sur la situation d'aboutissement et la qualité de l'insertion. Ainsi, devant des parcours de plus en plus longs et complexes, l'approche longitudinale s'est imposée pour observer, décrire et comprendre des trajectoires marquées par une forte hétérogénéité. »

20. L'une des approches longitudinales possibles consiste à retenir certains traits des trajectoires suivies, pertinentes pour l'analyse. La typologie de trajectoires consiste ici à regrouper les trajectoires, constituées à partir des positions occupées successivement, selon leur ressemblance eu égard à la participation à l'emploi sur la période considérée. Elle est construite¹⁰ sur l'ensemble des individus (formés et groupes témoins). Le groupe témoin est constitué par tirage aléatoire dans l'ensemble des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), inscrits depuis au moins trois mois, n'ayant pas achevé une formation professionnelle en 2008. L'échantillon compte 19 261 individus, ce qui représente environ 25 % de la population réelle. Toutes les personnes ayant achevé une formation (7160) sont prises en compte. Finalement 26 421 individus sont pris en compte dans l'analyse¹¹.

21. Les sept types de trajectoires sont présentés ici de façon synthétique, en distinguant :

- Absence d'emploi sur la période ;
- Emploi négligeable sur la période ;
- Trajectoire où un épisode significatif en emploi a lieu en début de période, mais où le chômage domine en fin de période ;
- Deux types de trajectoires associées à l'instabilité des emplois occupés¹² ;
- Accès tardif à une séquence significative en emploi ;
- Stabilisation (rapide) en emploi.

22. Par la suite, nous utilisons l'expression d'« enlisement dans le chômage » (peu ou pas d'emploi) en référence aux deux premiers types.

23. Cette typologie, qui concerne donc tous les individus est utilisée pour mesurer un impact du passage en formation par comparaison

¹⁰ La méthodologie est présentée dans le rapport de recherche disponible à l'adresse http://www.bruxellesformation.be/uploads/pdf/metices/METICES_bf-rapp_final-mai14_synth-mai15.pdf

¹¹ Les personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger sont écartées. De même, les rares personnes dont la formation s'étale sur une période très longue.

¹² Dans un cas l'instabilité est attestée par le fait que, pour de nombreux trimestres, emploi et chômage alternent durant le trimestre. Dans l'autre, elle est attestée par le fait que trimestres en emploi et trimestres au chômage alternent sur la période.

avec un groupe témoin. Pour ce faire, nous n'avons pas considéré le groupe témoin d'origine, mais des groupes de contrôle, et ce pour chaque type de formation, ou pour chaque type de parcours formatif envisagé. Il s'agit de corriger certains effets de composition en tenant compte conjointement des variables genre, âge, niveau d'études et durée d'inoccupation. Par exemple, si les jeunes femmes infra scolarisées ayant une durée d'inoccupation faible comptent pour 3,5 % des sortants d'une formation de base, ce sera aussi le cas parmi les individus du groupe de contrôle associé à ce type de formation. Plusieurs constats ont ainsi pu être établis.

24. Le passage en formation qualifiante améliore les chances individuelles d'insertion professionnelle¹³. Par rapport au groupe de contrôle, les chances de connaître une insertion rapide et durable s'accroissent nettement (36 % au lieu de 16 %), tandis qu'à l'opposé, le risque de ne pas avoir accès à l'emploi se réduit, dans une proportion comparable. Cependant, même pour ces sortants, l'enlèvement dans le chômage reste fréquent dans la période post-formation. Les deux premiers types de trajectoires concernent un peu plus d'un tiers des sortants.

25. Peut-on évoquer, au travers de l'organisation d'une transition de la formation pré-qualifiante vers la formation qualifiante, un mécanisme de seconde chance ? La comparaison de « transition amont » et « direct » plaiderait en ce sens. Si le public d'abord accueilli en pré-qualification a des lacunes, qui rendraient difficile l'accès direct en formation qualifiante, une fois le parcours réalisé, les chances d'insertion rapide et durable sont comparables à celles des individus du parcours « direct ».

26. Pour les « décrocheurs », l'enlèvement dans le chômage reste fréquent, comparable à celui des DEI en général. Comment interpréter ces parcours ? On avance souvent l'hypothèse d'un arbitrage entre choix stratégique (prendre le temps de la formation qualifiante et améliorer ses chances de stabilisation en emploi) et choix tactique (mettre de côté son parcours formatif si l'occasion d'un emploi rémunérateur se présente). Les difficultés, notamment matérielles, des publics participant aux formations pré-qualifiantes, les contraindraient au choix tactique plutôt qu'au choix stratégique. Notre analyse ne permet pas

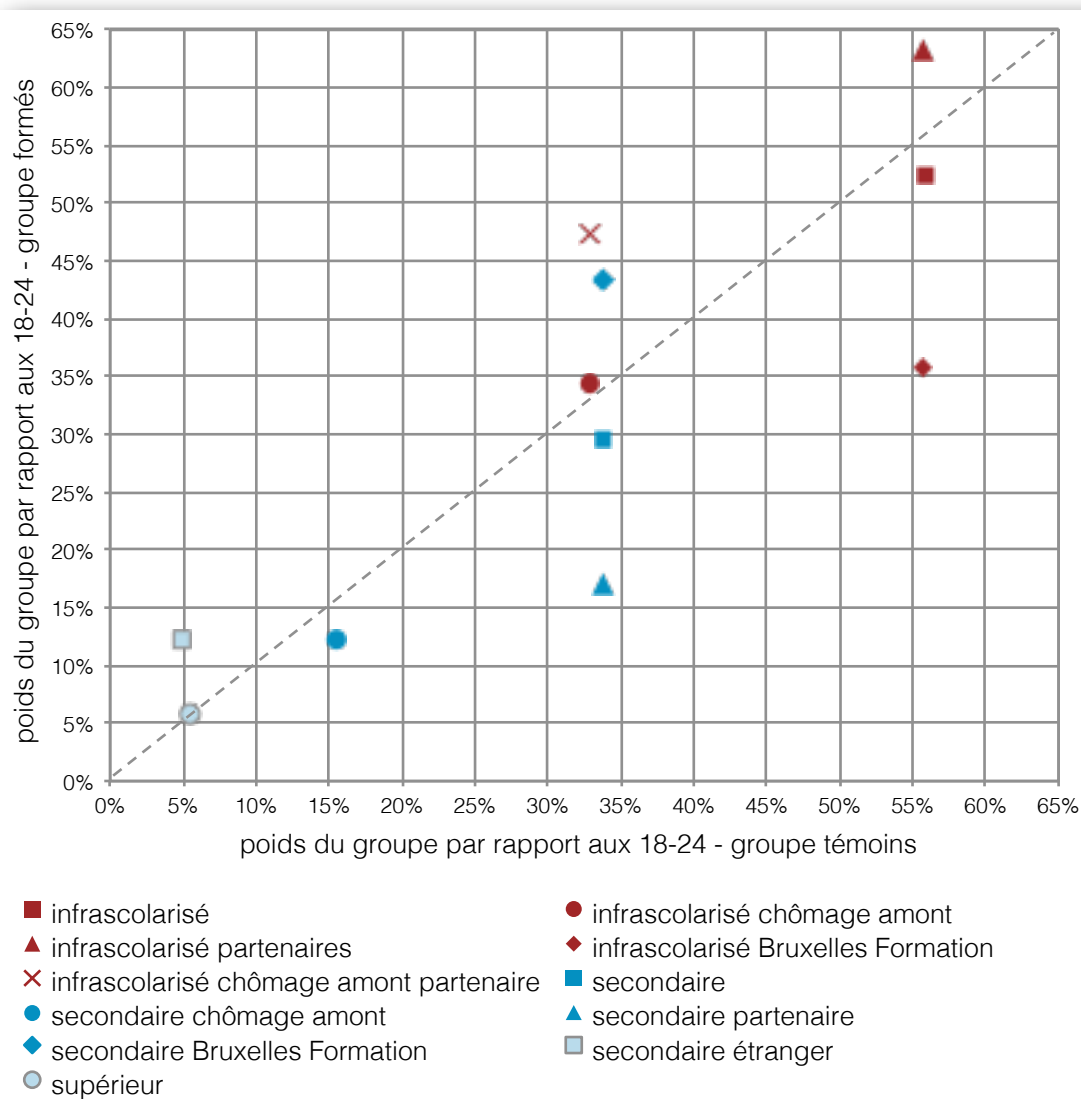
d'appuyer cette hypothèse dans la mesure où les trajectoires marquées par l'instabilité des emplois occupés ne sont pas davantage présentes pour ceux qui ont « décroché ». Il est cependant probable qu'une partie d'entre eux rencontre le choix tactique, en ayant recours à l'emploi non déclaré, pas repérable dans nos données. Mais, les difficultés d'accès à la formation qualifiante, et d'occupation d'un emploi (quel qu'il soit), concernent sans doute une partie significative des « décrocheurs ».

27. Existe-t-il des différences selon les types de formation pré-qualifiantes ? Globalement, quand la formation de référence est une pré-formation, les chances d'insertion (tardive) sont plus élevées et le risque d'enlèvement dans le chômage moins élevé, si l'on compare avec la formation de base. Cela s'explique en partie par les parcours associés à ces types de formation. Pour la pré-formation, le parcours « transition aval » est suivi dans un peu plus d'un cas sur deux ; tandis que pour la formation de base, ce parcours n'est suivi que dans un peu plus d'un cas sur quatre. Autrement dit, le risque de décrocher est beaucoup plus fréquent pour les participants à une formation de mise à niveau des connaissances de base.

4. La formation qualifiante : seconde chance pour les jeunes qui ont quitté l'école sans achever l'enseignement secondaire ?

28. La formation qualifiante est l'un des dispositifs les plus à même d'augmenter significativement les chances individuelles d'accès (durable) en emploi. Mais, d'une part, il s'agit d'une ressource collective relativement rare et porteuse d'exigences, on peut alors se demander dans quelle mesure le public a priori le plus défavorisé y accède (4.1.). D'autre part, dans un contexte de pénurie d'emploi, les demandeurs d'emploi formés peuvent être confrontés à la sélectivité accrue de la part des acteurs économiques et des milieux de travail et là aussi, la question de l'accessibilité aux meilleurs emplois se pose (4.2.). Nous nous intéressons particulièrement aux jeunes sortis de l'école sans diplôme de fin de secondaire. Accèdent-ils, autant que les autres diplômés, à la formation qualifiante et lorsqu'ils sortent de formation, bénéficient-ils de conditions d'insertion comparables ?

¹³ La comparaison avec le groupe de contrôle ne prend pas en compte certaines caractéristiques inobservées.



Graphique 1. Équité d'accès en formation qualifiante – 18-24 ans. Lecture : Le point « infrascolarisés — chômage amont » correspond aux jeunes infra scolarisés qui étaient en chômage avant leur participation à la formation. Le point « secondaire partenaire » correspond aux jeunes ayant achevé leur secondaire, qui ont été formés par un partenaire à un moment de leur parcours. Un point au-dessus de la bissectrice indique que le groupe est surreprésenté parmi les jeunes formés, et inversement.

Source : calculs METICE d'après données Bruxelles-Formation et Banque Carrefour Sécurité sociales (BCSS).

29. Comme nous l'avons précisé (partie 1), les partenaires de Bruxelles Formation sont tenus d'accueillir un public disposant d'un niveau d'études généralement bas. Ils pourraient, en moyenne, favoriser l'accès en formation des jeunes scolarisés. Pour envisager cette hypothèse, nous considérons la période complète de sept années et nous distinguons les personnes ayant suivi une formation chez un partenaire (« partenaire »), de celles qui ont été accueillies uniquement dans un centre Bruxelles Formation (« Bruxelles Formation »).

30. Beaupere *et al.* [2011] insistent sur le fait que les ségrégations subies tiennent en partie à l'hétérogénéité difficilement réductible des populations concernées. Par rapport aux autres catégories d'âge, les jeunes quittent, globalement, plus fréquemment le chômage. Mais alors que certains ne restent inscrits que sur une courte période, d'autres mettent longtemps à trouver un emploi. L'enlèvement dans le chômage pourrait être un indice de difficultés sociales et personnelles plus complexes et protéiformes. Pour envisager cette hypothèse, une typologie relative à la période amont permet d'identifier ceux qui étaient « enlèvement dans le chômage » dans la période amont.

4.1. Équité d'accès en formation qualifiante

31. Pour appréhender l'équité d'accès en formation qualifiante, nous nous demandons si différents groupes de jeunes sont bien représentés en formation qualifiante. Nous comparons alors le poids du groupe parmi les formés et parmi les demandeurs d'emploi (groupes témoins). La représentation des différents groupes peut être visualisée sur le graphique 1.

32. Globalement, on constate pour les jeunes une relative équité d'accès en formation qualifiante, si l'on considère les niveaux d'étude. Les jeunes chômeurs sont plus fréquemment infra-scolarisés que diplômés de l'enseignement secondaire, mais on retrouve ces proportions parmi les participants à la formation qualifiante.

33. Cette relative équité d'accès en formation qualifiante des jeunes peu ou pas scolarisés repose largement sur l'accueil par les partenaires. Les jeunes les moins scolarisés sont sur-représentés dans les parcours formatifs impliquant un partenaire tandis que les diplômés du secondaire y sont au contraire sous-représentés. C'est l'inverse pour les jeunes dont le parcours est exclusivement lié à Bruxelles Formation, si bien qu'on aboutit globalement à un équilibre.

34. Qu'en est-il des jeunes infra-scolarisés qui étaient enlisés dans le chômage avant leur participation ? Davantage encore, s'ils sont globalement bien représentés en formation qualifiante, cela tient à leur accueil par les partenaires (le point « infra-scolarisé chômage amont & partenaire » correspond aux jeunes infra-scolarisés qui étaient enlisés dans le chômage en amont et dont le parcours est lié au passage chez un partenaire). Les partenaires semblent donc favoriser l'équité d'accès en formation qualifiante des jeunes infra-scolarisés, et parmi eux de jeunes a priori plus vulnérables.

4.2. Équité d'accès en emploi (durable)

35. Dans un contexte de pénurie d'emploi, les demandeurs d'emploi formés pourraient être confrontés à la sélectivité du marché du travail. Chaque catégorie de jeunes bénéficie-t-elle davantage, ou au contraire moins, de son passage par une formation qualifiante, en termes d'accès, mais aussi de stabilisation en emploi ? L'inéquité qui pourrait être constatée tient aux pratiques de recrutement des entreprises. Le contexte influence les attentes, dans la mesure où de nombreux candidats peuvent être comparés.

36. Pour évaluer l'impact du passage en formation, nous comparons à nouveau les trajectoires suivies par les sortants de formation qualifiante et par les individus du groupe de contrôle (tableau 1).

37. Un premier constat tient à la spécificité des jeunes : qu'ils sortent de formation qualifiante ou pas, ils sont assez nombreux (environ 40 %

à connaître une trajectoire précaire en aval (accès à un emploi, mais sans stabilisation rapide ou tardive). Il semble bien que la description de l'insertion professionnelle des jeunes proposée par [Lefresne, 2003] s'applique aux jeunes chercheurs d'emploi bruxellois. Le critère d'accès à un emploi est insuffisant pour rendre compte des conditions d'insertion des jeunes.

38. Pour les jeunes, le niveau d'études (secondaire achevé ou pas) continue d'infléchir les chances d'insertion de ceux qui ont suivi une formation qualifiante. La différence tient surtout dans les chances de connaître une stabilisation rapide en emploi. Tout se passe alors comme si les entreprises disposant de postes à pourvoir s'adressaient prioritairement aux diplômés, contribuant davantage à leur stabilisation rapide en emploi. Si les jeunes infra-scolarisés accèdent fréquemment à un emploi, ils bénéficient en revanche moins souvent d'une expérience professionnelle significative sur la période, et leur stabilisation en emploi est moins probable.

39. Nous avons envisagé la vulnérabilité des jeunes en distinguant ceux qui étaient enlisés dans le chômage dans la période amont. Ces jeunes bénéficient moins de leur passage en formation qualifiante. Ou plutôt, comparés aux autres jeunes, s'ils renforcent leurs chances d'accès en emploi, c'est davantage en accédant à des emplois précaires ou en se stabilisant plus tardivement.

40. L'impact des acteurs de la formation est très sensible. Précisons d'abord que les partenaires accueillent davantage des jeunes qui étaient enlisés en amont, tandis que l'accueil par Bruxelles Formation concerne davantage des jeunes qui accédaient à des emplois ponctuels ou instables.

41. Quel est l'impact du passage en formation chez ces deux acteurs pour les jeunes qui étaient enlisés dans le chômage en amont ? Alors que les partenaires contribuent davantage à l'accueil de ce public vulnérable, les sorties de formation qualifiante sont nettement moins associées aux possibilités de stabilisation rapide en emploi. L'accès à l'emploi se fait davantage au travers d'emplois précaires. Bien que les effectifs soient plus réduits, un constat analogue peut être fait pour les jeunes infra-scolarisés. En lien avec la vulnérabilité des publics et la sélectivité des recrutements, la formation des partenaires favorise l'ac-

	Sortants formation qualifiante					Groupe contrôle				
	effectif	sans emploi	emploi ponctuel ou instable	accès tardif	stabilisation rapide	effectif	sans emploi	emploi ponctuel ou instable	accès tardif	stabilisation rapide
infrascolarisé	760	28,2 %	34,5 %	9,5 %	27,9 %	1666	51,1 %	29,7 %	6,7 %	12,4 %
secondaire (achevé)	536	19,2 %	33,4 %	6,9 %	40,5 %	1288	44,6 %	31,4 %	8,5 %	15,5 %
18-24	418	15,6 %	38,5 %	12,7 %	33,3 %	880	33,3 %	41,8 %	9,4 %	15,5 %
25-44	1626	22,2 %	30,4 %	9,5 %	37,9 %	3473	44,7 %	30,8 %	7,5 %	17 %
45 et plus	223	34,5 %	29,6 %	7,2 %	28,7 %	474	72,8 %	14,3 %	3,4 %	9,5 %
jeune infrascolarisé	214	18,2 %	41,6 %	15,4 %	24,8 %	466	34,1 %	44,8 %	8,2 %	12,9 %
jeune secondaire (achevé)	120	12,5 %	39,2 %	5,8 %	42,5 %	327	34,9 %	37,6 %	10,7 %	16,8 %
jeune enlisé amont	119	23 %	45 %	13 %	19 %					
jeune enlisé amont, partenaires	83	26,5 %	47 %	16,9 %	9,6 %	208	50,5 %	34,6 %	5,8 %	9,1 %
jeune enlisé amont, Bruxelles Formation	36	13,9 %	38,9 %	5,6 %	41,7 %					
total	2267	22,2 %	31,8 %	9,8 %	36,1 %	4827	45,4 %	31,2 %	7,4 %	16 %

Tableau 1. Comparaison des types de trajectoire entre sortants de formation qualifiante et individus du groupe de contrôle.

Source : calculs METICE d'après données Bruxelles-Formation et Banque Carrefour Sécurité sociales (BCSS).

cès en emploi, mais parvient difficilement à garantir une stabilisation en emploi. Elle apparaît plutôt comme une étape dans l'insertion professionnelle, au sens de [Lefresne, 2003].

Conclusion

42. De manière générale, le dispositif de formation professionnelle bruxellois francophone améliore très significativement les chances d'insertion professionnelle des participants. C'est particulièrement vrai pour la formation qualifiante. Cela traduit l'efficacité d'une offre de formation qui s'adapte continuellement aux besoins des entreprises.

43. La formation qualifiante est-elle un vecteur d'une transition vers l'emploi des chercheurs d'emploi bruxellois peu scolarisés, en particulier les jeunes ? Au-delà du constat d'efficacité de l'offre de formation,

nous nous interrogeons sur son impact plus global sur le chômage bruxellois.

44. Un premier angle d'approche consiste à s'interroger sur la complémentarité des formations professionnelles offertes. En particulier, les formations pré qualifiantes débouchent-elles sur une formation qualifiante, égalisent-elles les chances d'accès en emploi pour des personnes qui n'avaient pas accès directement aux formations qualifiantes ? Les résultats sont en demi-teinte. D'un côté, la dynamique des opérateurs de formation rend possible l'existence de transitions vers la qualification et l'emploi pour une partie du public qui risquait d'en être exclu. Mais, de l'autre, les « décrochages » (accès à une formation pré qualifiante, mais pas de transition vers la formation qualifiante et vers l'emploi) sont plus fréquents. Le problème ne tient sans doute pas tant au fait que ces transitions ne sont pas systématiques, qu'au fait que les décrochages sont associés à un impact très faible sur les chances

d'insertion. Cela repose la question des finalités poursuivies par les différents types de formation. On peut cependant penser que les stagiaires poursuivent, bien souvent, un projet d'insertion professionnelle et que le dispositif ne parvient pas suffisamment à contrer les facteurs d'exclusion. La problématique se manifeste davantage pour la formation de base que pour la préformation. Les acteurs de terrain ont, par leur activité, une connaissance pragmatique des conditions de tels décrochages, mais un travail d'objectivation permettant de comprendre (en prenant en compte la capacité d'action des chercheurs d'emploi [Conter *et al.*, 2011]) et de recenser les dynamiques en jeu fait certainement défaut.

45. Un second angle d'approche consiste à s'interroger sur le rôle que joue la formation qualifiante vis-à-vis des personnes peu ou pas qualifiées, en particulier pour les jeunes (moins de 25 ans), qui n'ont souvent ni expérience, ni « qualification » à faire valoir. L'impact positif de la formation qualifiante est souvent postulé dans les diagnostics relatifs à la Région, mais les mécanismes sélectifs peuvent être un frein. Nous constatons que la formation qualifiante est accessible, de manière équitable, aux jeunes infra scolarisés. Cette équité d'accès tient à l'accueil par les partenaires de Bruxelles Formation qui organisent la formation qualifiante. L'impact en termes de « seconde chance » qui pourrait en résulter est cependant atténué par les pratiques de recrutement après le passage en formation qualifiante. Si, de manière générale, les entreprises privilégient les sortants de ces formations, d'autres critères sont pris en compte, leur parcours scolaire, mais pas uniquement. Le différentiel se marque surtout si l'on considère les recrutements rapides, associés aux possibilités de stabilisation en emploi dans la période post-formation. Sur ce critère, les moins scolarisés bénéficient moins de leur passage en formation qualifiante. Mais, au-delà du seul niveau scolaire, le bénéfice s'atténue lorsque les indices de vulnérabilité se cumulent. Il est très faible pour les jeunes infra-scolarisés qui étaient enlisés dans le chômage dans la période amont et qui ont été formés chez un partenaire ; il est très fort pour les jeunes diplômés du secondaire accueillis dans un centre Bruxelles Formation. Les groupes a priori les plus vulnérables bénéficient de leur passage en formation,

mais davantage à partir de trajectoires d'accès plus lent à l'emploi ou de trajectoires précaires. Si l'on s'intéresse à la sécurisation des parcours professionnels, on peut penser que la formation professionnelle est l'un des facteurs contributifs, mais que cette sécurisation dépend également des possibilités d'intégration au sein des entreprises [Caillaud *et al.*, 2011].

46. Les constats que nous avons pu faire nous invitent à revenir sur le questionnement suscité par l'analyse de Maroy [2000]. L'accès en formation qualifiante renforce les chances individuelles d'insertion professionnelle. L'efficacité de l'organisation de la formation favorise cet impact positif. Bruxelles Formation et ses partenaires répondent à l'objectif qui leur est assigné, de doter les participants en compétences, valorisées dans les recrutements. Cependant, l'enlisement dans le chômage reste fréquent, y compris pour ceux qui sortent de formation qualifiante. Nous sommes alors tentés d'y voir une conséquence du déséquilibre entre la demande et l'offre de travail. Les entreprises privilégient l'obtention des compétences acquises en formation, mais les postes existants ne suffisent pas pour absorber tous les sortants de formation, et encore moins les nombreux chercheurs d'emploi qui ne participent pas au processus formatif. Cette limitation des recrutements des sortants de formation qualifiante va de pair avec une sélection, qui accroît le risque d'éviction des sortants les plus vulnérables. À volume d'emploi stable, on peut craindre que l'impact de la formation qualifiante sur le chômage bruxellois soit faible ; la formation joue un rôle d'adaptation de la main d'œuvre, alimente les postes à pourvoir, mais ne constitue pas en elle-même une création d'emploi susceptible d'absorber la réserve de main d'œuvre. D'où l'importance de conjuguer développement économique et sécurisation des parcours formatifs¹⁴. Un développement économique assez fort, sans sécurisation des parcours formatifs, risque d'accroître la ségrégation du public bruxellois, certains ayant peu de chances d'accéder aux qualifications et aux emplois, en tous cas les emplois légaux et durables. Un développement des différents types de formation et des transitions positives vers la formation qualifiante, sans développement économique, risque de réduire la portée de la formation qualifiante et d'accroître la sélection des

¹⁴ Un constat analogue, relatif à la formation initiale est formulé par [Van Hamme *et al.*, 2011]

sortants. Un état des lieux des filières de formation existantes (organiser les transitions depuis les formations en amont) et de leur potentiel de développement, en lien avec le développement économique régional, apparaît alors nécessaire. Un tel diagnostic est d'ailleurs au programme du gouvernement régional.

Bibliographie

- BEAUPÈRE, N., PODEVIN, G., POULAIN, L., 2011. L'accompagnement renforcé vers la qualification, objectif d'un nouveau dispositif régional : les inégalités d'accès sont-elles de la ségrégation involontaire. In : *Céreq Relief* 34.
- CCFEE, 2013. *Avis n° 107 – Réflexions sur l'évaluation du dispositif d'insertion socioprofessionnelle*.
- CONSEIL EUROPÉEN, 2010. *Communiqué de Bruges sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels*.
- CONTER, B., ORIANNE, J.-F., 2011. La flexicurité et la formation des demandeurs d'emploi : les politiques wallones à l'aune de l'approche par les capacités. In : *Formation Emploi 2011-1*.
- CLETTE, V., POTTIER, E., SIRDEY, I., 2013. Dispositifs d'observation et d'analyse du parcours des chercheurs d'emploi : de la formation vers l'emploi : L'exemple Bruxellois. In : *Céreq, Relief* 42.
- CRISP, 1989. L'entrée des jeunes dans la vie active. In : CRISP n° 1227.
- DESMAREZ, P., CENICCOLA, P., CORTESE, V., VEINSTEIN, M., 2010. L'entrée dans la vie active d'une cohorte de jeunes issus de l'enseignement secondaire. In : *IWEPS, DP* n° 1004.
- GAUTIÉ, J., 1994. Le chômage des jeunes en France, un problème de formation ? In : *Futuribles*.
- GÉRARD, F.-M., 2001. L'évaluation de la qualité des systèmes de formation. In : *Mesure et Evaluation en Education*, Vol. 24, n° 2-3.
- LEFRESNE, F., 2003. *Les jeunes et l'emploi*. La Découverte « Repères ».
- MAROY, C., 2000. Une typologie des référentiels d'action publique en matière de formation en Europe ». In : *Recherches Sociologiques*, XXXI, 2, 45-59
- OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, 2010. Etat des lieux du marché de l'emploi bruxellois – 2000 – 2010. In : *Plan régional de développement durable*.

- ROESEM, T., De SPIEGELAERE, M., WAYENS, B., DEBOOSERE, P., KESTELOOT, C., WILLAERT, D., GADEYNE, S., SLEGGERS, K., VAN CUTSEM, S., MARISSAL, P., VANDERMOTTEN, C., CHARLES, J., 2006. *Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale*. Bruxelles : Observatoire de la Santé et du Social – Commission communautaire commune.
- ROSE, J., 1996. L'organisation des transitions professionnelles entre socialisation, mobilisation et recomposition des rapports de travail et d'emploi. In : *Sociologie du travail*, n° 1/96, pp. 63-79.
- TANGUY, L., 1994. La formation, une activité sociale en voie de définition ? In : DE COSTER, M., PICHAULT, F., *Traité de sociologie du travail*. Bruxelles : de Boeck Université.
- VAN HAMME, G., WERTZ, I., BIOT, V., 2011. La croissance économique sans le progrès social : l'état des lieux à Bruxelles. In : *Brussels Studies*, n°48, 28 mars 2011, www.brusselsstudies.be.
- VEINSTEIN, M., SIRDEY, I., ROMANO, F., 2014. Le passage en formation professionnelle qualifiante : moment charnière dans le parcours des chercheurs d'emploi ? In : *Céreq Relief* 48.

Remerciements

Les auteurs remercient F. Romano (Bruxelles Formation) et M. Devillers (Observatoire Bruxellois de l'Emploi) pour leurs nombreuses suggestions.

Soutien financier

La recherche « *L'insertion professionnelle des sortants des formations DEI organisées par Bruxelles Formation ou ses centres partenaires* » réalisée par le centre METICES-ULB été financée par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Brussels Studies est publié avec le soutien de :



Innoviris, l'Institut Bruxellois pour la Recherche et l'Innovation



Fondation Universitaire



Fonds international Wernaers pour la recherche et la diffusion des connaissances



Fonds de la Recherche scientifique

Pour citer ce texte

VEINSTEIN, Matthieu & SIRDEY, Isabelle, 2016. La formation qualifiante : une transition vers l'emploi pour les jeunes chercheurs d'emploi bruxellois peu scolarisés ?, In : *Brussels Studies*, Numéro 96, 29 février 2016, www.brusselsstudies.be.

Liens

D'autres versions de ce texte sont disponibles

ePub FR : <http://tinyurl.com/BRUS96FREPUBLIC>

ePub NL : <http://tinyurl.com/BRUS96NLEPUBLIC>

ePub EN : <http://tinyurl.com/BRUS96ENEPUBLIC>

pdf FR : <http://tinyurl.com/BRUS96FRPDF>

pdf NL : <http://tinyurl.com/BRUS96NLPDF>

pdf EN : <http://tinyurl.com/BRUS96ENPDF>

Les vidéos publiées dans *Brussels Studies* sont visibles sur la chaîne Vimeo de *Brussels Studies* à l'adresse suivante : <http://vimeo.com/channels/BruS>